



Bulletin d'inscription

Vide grenier Dimanche 04 octobre 2026 St Etienne de Chigny - Ile Buda

A retourner impérativement complet avec règlement par chèque ou espèce avant le 27 septembre 2026 à l'adresse suivante : VERRIER B. , 7 Rue Du Jeu , 37270 MONTLOUIS S/ LOIRE

Je, soussigné(-e), Nom : Prénom :
Né(-e) le / /
A (Département) : Ville : Tel : / / / /

Le N° de téléphone est nécessaire car en cas d'annulation décidée par les autorités, nous essayerons dans la mesure du possible de vous prévenir au plus tôt.

Adresse complète :

E-mail :@.....

Titulaire de la pièce d'identité (Carte d'Iden. / Pass. / autre) n° :

Délivrée le : par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Si commerçant, N° de la carte professionnelle :

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-21 du code du commerce),
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Seule l'annulation de la manifestation par les organisateurs donnera droit à un remboursement des droits d'inscription. Les intempéries ne feront pas partie des causes de remboursements.

Réservation d'emplacements de Mètres (minimum de 4 mètres linéaires puis multiples de 4 mètres, soit 8ml, 12ml etc...) qui sera acceptée selon la place disponible, sans contestation possible, au tarif de 10 euros pour 4 mètres.

Ci-joint un chèque ou espèce de Euros (pour une réservation de Mètres linéaires) à l'ordre de «FILVP» et à retourner avant le 28 septembre 2025 à l'adresse suivante : VERRIER B. , 7 Rue Du Jeu , 37270 MONTLOUIS S/ LOIRE
La réservation définitive sera prise en compte et vous sera confirmée par e-mail ou SMS après réception de ce présent bulletin rempli et du paiement.

A noter : Les chèques seront encaissés après le vide grenier. En cas d'annulation, votre chèque sera détruit sauf si vous joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

☐	(Cochez la case à gauche) – Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation de ce vide grenier précisés en page 2
☐	(Cochez la case à gauche) – Je reconnais avoir pris connaissance de l'interdiction de laisser mes déchets sur le lieu de mon emplacement ainsi que sur le lieu du vide grenier, sous peine de sanction

Pour accord,

Fait à, le 2025

Cette attestation sera jointe au Registre remis au Maire de la commune.



Règlement du vide Grenier de St Etienne de Chigny

(Ne pas retourner cette page 2 à l'organisateur)

Les personnes inscrites se présenteront entre 7h et 9h sur les lieux du vide grenier (Ile Buda à St Etienne de Chigny).

Aucun emplacement ne sera réservé au préalable.

Les activités professionnelles sont soumises à l'autorisation des organisateurs. Pas de branchements électriques.

Les emplacements non occupés ne seront pas remboursés (voir bulletin d'inscription).

Les exposants renoncent à tous recours contre l'organisateur pour dommages, préjudices ou pertes quelles qu'en soit la cause. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, détérioration ou incendie (responsabilité civile de chaque exposant).

Votre accord sur le règlement est à porter sur la page 1 (cochez la case rouge).